

NATIONS UNIES  
**Assemblée générale**

QUARANTE-CINQUIÈME SESSION

*Documents officiels*

COMMISSION POLITIQUE SPECIALE  
13e séance  
tenue le  
mercredi 14 novembre 1990  
à 10 heures  
New York

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 13e SEANCE

Président : M. KARAKUBIRO-KAMUNANWIRE (Ouganda)

SOMMAIRE

POINT 71 DE L'ORDRE DU JOUR : SCIENCE ET PAIX

POINT 73 DE L'ORDRE DU JOUR : COOPERATION INTERNATIONALE TOUCHANT LES UTILISATIONS  
PACIFIQUES DE L'ESPACE

QUESTIONS DIVERSES

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,  
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,  
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE  
A/SPC/45/SR.13  
6 décembre 1990  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

La séance est ouverte à 10 h 30.

POINT 71 DE L'ORDRE DU JOUR : SCIENCE ET PAIX (A/45/601; A/SPC/45/L.11)

1. Mme CASTRO DE BARISH (Costa Rica) présente le projet de résolution A/SPC/45/L.11, établi en conformité avec la résolution 43/61 de l'Assemblée générale du 8 décembre 1988, laquelle, donnant suite à l'initiative de la délégation du Costa Rica, proclamait la Semaine internationale de la science et de la paix qui coïnciderait chaque année avec la semaine où tombe le 11 novembre. Son but est d'encourager et de favoriser l'utilisation de la science au service de la paix et de l'amélioration de la condition humaine, et d'inciter au désarmement et au contrôle des armements.
2. Comme son succès l'a démontré, la célébration de cette semaine doit continuer, car elle a suscité une série d'activités qui sensibilisent l'opinion à l'importance de la coopération internationale et rappellent aux scientifiques qu'ils ont une responsabilité morale quant au type d'applications auxquelles vont servir leurs expériences et leurs découvertes.
3. La science a, depuis toujours, joué deux rôles principaux : l'un est de décrire et d'expliquer les phénomènes observés, et l'autre, qui est d'ordre pratique, est de fournir à l'humanité les moyens qui lui permettent de tirer parti des connaissances acquises. Sa valeur pratique n'autorise pas la science à ignorer les conséquences qu'elle peut avoir, et c'est ce qui oblige à distinguer la science utile à la guerre et la science utile à la paix. Le scientifique doit savoir à quoi vont servir ses découvertes, et les sociétés doivent savoir comment elles seront appliquées, car si la science a contribué à améliorer la qualité de la vie de l'homme et son environnement, elle peut également mener à la destruction de toutes les formes de civilisation et de la vie elle-même.
4. Il existe un rapport direct entre l'activité scientifique et le développement des peuples. La science doit servir à grandir l'humanité et non à fournir les éléments de sa destruction. C'est pourquoi l'Organisation des Nations Unies doit encourager la sensibilisation des scientifiques du monde entier à l'utilisation de la science au service de la paix, de la sécurité et de la coopération internationales, du développement économique et social, de la cause des droits de l'homme et de la protection de l'environnement, notions qui figurent dans le projet de résolution que soumettra le Costa Rica de concert avec d'autres auteurs.
5. Il est très encourageant de constater la quantité et la qualité des activités organisées dans de nombreux Etats Membres de l'Organisation, activités auxquelles les médias ont accordé une grande attention. Parmi les principaux thèmes, on peut citer les liens entre le développement scientifique et technique et la paix, le rôle spécial des scientifiques en ce qui concerne la promotion de la paix, ainsi que la responsabilité scientifique et les considérations morales dans la conduite de la recherche scientifique. Tout cela démontre que la graine plantée il y a deux ans a germé et continuera à porter fruit grâce à l'appui que lui a donné et que continue à lui donner la communauté internationale.

(Mme Castro De Barish, Costa Rica)

6. La Semaine internationale de la science et de la paix a été célébrée avec beaucoup d'enthousiasme au Costa Rica où ont eu lieu de nombreuses activités, notamment des cours de journalisme scientifique; un cycle de conférences sur le développement; des prix pour encourager les jeunes doués pour les sciences; un séminaire de pédagogie concernant l'enseignement en matière d'environnement et de nutrition et l'enseignement humaniste, ainsi que les rapports entre le progrès, la technologie et la paix; un cours de formation des cadres de différentes institutions nationales sur l'usage de l'énergie nucléaire; et des accords entre entreprises privées et publiques pour mettre sur pied des unités de gestion technologique en vue de renforcer le secteur productif.
7. M. BOUTS'KO (République socialiste soviétique d'Ukraine) dit que la science et la paix ont toujours entretenu des rapports étroits. Malheureusement, la science a aussi fait peser sur l'humanité une menace d'autodestruction, et c'est avec raison que la communauté internationale se préoccupe des fins auxquelles sont utilisées les puissantes forces créées par la science. Il est plus évident que jamais aujourd'hui qu'aucun Etat ne peut assurer sa sécurité aux dépens de celle des autres et que dans notre monde de plus en plus interdépendant, il est nécessaire d'élever le niveau de coopération et de compréhension entre tous les pays.
8. La guerre froide fait maintenant partie du passé et on voit se développer la confiance, la compréhension mutuelle et la coopération; il faut que la communauté scientifique du monde profite de cette évolution favorable, qui offre tant de possibilités et où la science joue un rôle extrêmement important. D'autre part, il est indispensable de renforcer l'interaction entre scientifiques et hommes d'Etat, étant donné que dans le monde contemporain, toute politique doit avoir un fondement scientifique et s'appuyer sur les connaissances et les expériences dans ce domaine. Comme le fait observer le rapport du Secrétaire général (A/45/601), les gouvernements et la communauté scientifique de nombreux pays effectuent un travail digne d'éloges pour faire connaître la grande responsabilité qui incombe à la science dans le renforcement de la paix et de la sécurité internationales.
9. Les scientifiques de la RSS d'Ukraine apportent aussi leur contribution à cette tâche et jouent un rôle important dans leur propre pays. Du fait de l'accident de Tchernobyl, les scientifiques et toute la population ont ressenti dans leur propre chair les conséquences néfastes d'une catastrophe nucléaire. On a organisé cette année en Ukraine une Semaine de Tchernobyl comportant de nombreuses activités auxquelles la communauté internationale a largement participé.
10. L'Organisation des Nations Unies fait oeuvre très utile en stimulant et coordonnant la coopération entre Etats en vue de construire un monde sûr, dégage de la menace nucléaire. L'Organisation a tenu diverses conférences qui ont aidé à faire comprendre que la recherche scientifique et technique devait viser à faire régner la paix, à élever la qualité de la vie, à empêcher les catastrophes écologiques et à résoudre des problèmes aussi aigus que la faim, le sous-développement et les épidémies. En dépit de tous les progrès réalisés, l'Organisation des Nations Unies doit redoubler d'efforts pour mobiliser toute la communauté internationale à cette fin. La RSS d'Ukraine réaffirme qu'elle est

(M. Bouts'ko, RSS d'Ukraine)

prête à collaborer avec l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine important, et c'est pourquoi elle se joint aux auteurs du projet de résolution A/SPC/45/L.11 et espère qu'il sera approuvé sans vote.

11. M. POUKRE-KONO (République centrafricaine) dit qu'à l'heure du rapprochement entre l'Est et l'Ouest avec comme conséquence la fin de la guerre froide et la détente, et à l'heure où le progrès de la science et de la technique a atteint un niveau sans précédent qui pourrait remettre en cause l'équilibre de la paix, il est important que la communauté internationale accorde toute l'attention voulue aux rapports entre la science et la paix.

12. La science a contribué à la croissance socio-économique des Etats, indispensable à la promotion de la paix. Mais, alors que la science et la technique devraient servir l'humanité, certains Etats et individus, guidés par la logique de sécurité, ne tiennent pas compte de leur responsabilité civile. Si des progrès sensibles ont été observés dans le cadre du désarmement, il n'en reste pas moins que la production de nouveaux types d'armes continue d'inquiéter. Toutefois, même s'il reste des insuffisances, on peut constater avec satisfaction que la science et la technique ont été employées à des fins pacifiques de façon notable.

13. Tous les pays, petits et grands, ont la responsabilité morale de conduire leurs affaires nationales et internationales de manière à contribuer à promouvoir la paix, et on souhaite voir se manifester à cet égard une plus grande solidarité mondiale qui puisse engendrer une nouvelle dynamique en faveur de la prospérité et du développement pour tous, sur un pied d'égalité. L'humanité actuelle est confrontée à de sérieux problèmes tels que les effets des rayonnements ionisants, les pollutions, l'appauvrissement de la couche d'ozone et le réchauffement de la Terre, la destruction de la faune et de la flore, les conséquences du déversement de déchets dangereux et d'autres désastres environnementaux. L'avenir du monde dépendra de la solution que l'on donnera à ces problèmes, pour lesquels il sra nécessaire de faire appel à la solidarité internationale dans les milieux scientifiques. Heureusement, l'humanité dispose de l'information qui devrait être l'outil indispensable à une coopération juste et durable dans le domaine de la science et de la technique.

14. L'Organisation des Nations Unies joue un rôle important dans le règlement de toutes les questions liées à la paix, et la proclamation de la Semaine internationale de la science et de la paix illustre bien les préoccupations de l'Organisation en la matière. La République centrafricaine a célébré l'Année internationale de la paix en 1986, manifestant ainsi son attachement aux idéaux de paix qui inspirent son action interne et externe. Consciente de ce que le progrès scientifique et technique peut apporter de positif pour le développement d'un pays, la République centrafricaine a créé un grand prix scientifique et technologique André Kolingba, pour stimuler l'enthousiasme des chercheurs et des étudiants.

15. L'apport des Nations Unies à travers ses agences spécialisées n'est pas négligeable dans la croissance socio-économique de la République centrafricaine. Outre les consultations multisectorielles régulières, des séminaires et conférences

(M. Poukre-Kono, Rép. centrafricaine)

sont organisés pour sensibiliser la population aux questions de l'heure. Il faut mentionner à ce propos la Conférence sur l'environnement et le développement durable, à l'issue de laquelle a été décidée la création d'un comité national pour l'environnement.

16. La Semaine internationale de la science et de la paix a été marquée par de nombreuses activités dans diverses parties du monde, qui témoignent de la conviction de beaucoup de pays quant à l'utilisation de la science et de la technique à des fins pacifiques. Il serait bon toutefois que l'ONU sensibilise encore davantage les Etats à la nécessité de célébrer chaque année la Semaine internationale de la science et de la paix.

17. M. DONG JIANGLONG (Chine) souligne que la résolution 43/61 a pour effet important d'encourager la participation générale au débat sur la science et la paix, le maintien de la paix et de la sécurité internationales et la promotion du développement socio-économique. La science et la technique modernes ont facilité la vie humaine mais ont aussi apporté des calamités. Environ un quart des ressources mondiales sont consacrées à des recherches d'ordre militaire, qui sont dangereuses pour la stabilité socio-économique. Compte tenu de l'évolution favorable du climat international et de l'interdépendance économique croissante dans le monde actuel, un dialogue plus approfondi et plus précis doit s'instaurer dans ce domaine. Il importe de déterminer comment les ressources ainsi dégagées pourraient être consacrées à la solution des problèmes mondiaux les plus pressants, afin que la science et la technique puissent contribuer à la paix et à un développement équilibré.

18. En Chine, où les scientifiques, comme l'ensemble de la population, croient fermement à la paix, de nombreuses activités ont été menées en application de la résolution 43/61, dont un séminaire national sur la contribution du personnel scientifique et technique à la paix et à la modernisation du pays. La Chine est convaincue que le renforcement de la coopération scientifique facilite le développement socio-économique et contribue à la paix internationale.

19. Le PRESIDENT annonce que le Libéria, la République centrafricaine, la Côte d'Ivoire, Fidji, l'Inde, la Jamaïque et la Namibie se sont joints aux auteurs du projet de résolution A/SPC/45/L.11 et que ce projet n'a pas d'incidences sur le budget-programme. Il dit qu'en l'absence d'objection, il considérera que la Commission désire approuver ce projet de résolution sans le soumettre à un vote.

20. Le projet de résolution A/SPC/45/L.11 est approuvé sans vote.

POINT 73 DE L'ORDRE DU JOUR : COOPERATION INTERNATIONALE TOUCHANT LES UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE (A/45/20 et A/45/589)

21. Le PRESIDENT invite la Commission à aborder l'examen du point 73 de l'ordre du jour et attire son attention sur les rapports contenus dans les documents A/45/20 et A/45/589. Il rappelle que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique est le centre de coordination de la coopération internationale

(Le Président)

dans ce domaine et que son travail est très important pour l'action de l'Organisation des Nations Unies. Il fait observer que l'Organisation a servi de cadre à l'élaboration et à l'adoption de divers instruments juridiques internationaux relatifs à l'espace extra-atmosphérique.

22. Grâce à la réduction des tensions Est-Ouest et Nord-Sud, le climat international est propice au progrès de la coopération dans une des branches les plus dynamiques de la technologie de pointe. Ceci se reflète dans les succès récents du Comité, tels que l'élaboration de projets de principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace et la décision de recommander du Sous-Comité juridique l'examen d'une nouvelle question. L'Assemblée générale a proclamé l'année 1992 Année internationale de l'espace et les préparatifs appropriés se déroulent comme prévu. Le Comité a demandé aux Etats Membres et aux organisations internationales d'appuyer davantage les activités scientifiques et techniques entreprises en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies et d'augmenter leurs contributions volontaires dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales. Pour sa part, le Sous-Comité scientifique et technique a pris des mesures pour mettre les avantages de la technologie spatiale à la portée de tous les Etats Membres en donnant suite aux recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

23. M. MUNTEANU (Vice-Président du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique), présentant le rapport du Comité au nom du Président, dit que le Comité s'est efforcé avec succès de tirer parti des possibilités découlant des progrès rapides des techniques spatiales. Le Comité a axé une bonne part de ses travaux sur quatre grands domaines : les moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques; le rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa vingt-septième session; le rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa vingt-neuvième session; les retombées bénéfiques de la technologie spatiale.

24. S'agissant du premier point, le Comité a souligné une fois de plus l'importance de l'action qu'il mène pour assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques et il a redit sa conviction que ce rôle sortirait renforcé des événements en cours. Les Etats membres ont souligné que le Comité était habilité à renforcer la base internationale de l'exploration et des utilisations pacifiques de l'espace.

25. En ce qui concerne le rapport du Sous-Comité scientifique et technique, le Comité a approuvé le programme d'activité pour 1991 et a exprimé sa gratitude aux différents gouvernements et institutions qui ont fourni une aide, notamment sur le plan financier, en vue de l'organisation de séminaires, stages et réunions d'experts. D'autre part, il a pris note avec satisfaction des progrès réalisés en 1990 dans la mise en oeuvre du programme, tout en demandant d'accroître les moyens limités qui y sont affectés, pour lui permettre ainsi de mener à bien les activités prévues. Ayant observé que nombre de recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de

(M. Munteanu)

l'espace extra-atmosphérique n'avaient pas été entièrement suivies, il a formulé plusieurs propositions concrètes. Il a recommandé que le Groupe de travail plénier soit constitué de nouveau l'an prochain pour qu'il puisse poursuivre ses travaux. Le Comité a noté avec beaucoup de satisfaction que le Groupe de travail de l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace était parvenu à un accord en la matière, et que ses recommandations avaient servi de base, au sein du Groupe de travail compétent du Sous-Comité juridique, à un accord sur le projet de principe relatif à des directives et critères d'utilisation sûre. Le Comité a recommandé que la question soit maintenue à l'ordre du jour du Sous-Comité et que celui-ci reconduise le Groupe de travail à sa prochaine session. Au sujet de la coordination, le Comité a redit sa gratitude aux représentants d'organes et d'organismes des Nations Unies, ainsi que d'autres organisations internationales, pour leur participation, à tous les stades de ses travaux, ainsi que pour les rapports qu'ils ont présentés. Ceux-ci l'ont aidé à remplir son rôle de centre de coordination de la coopération internationale dans ce domaine, notamment en ce qui concerne les applications concrètes des sciences et techniques spatiales dans les pays en développement. Pour ce qui est de la télédétection spatiale, le Comité a fait siennes la recommandation du Sous-Comité tendant à ce qu'il poursuive, à sa vingt-huitième session, l'examen des activités de télédétection menées conformément aux principes énoncés dans la résolution 41/65 de l'Assemblée générale. A propos des systèmes de transport spatial, le Comité a pris note des derniers progrès réalisés dans ce domaine et a recommandé de maintenir ce sujet dans le programme, ainsi que les thèmes intitulés "Sciences de la vie, y compris médecine spatiale", "Progrès réalisés dans la poursuite d'activités spatiales nationales et internationales relatives à l'environnement terrestre, en particulier les progrès réalisés dans l'exécution du programme géosphère-biosphère (modifications à l'échelle mondiale)", "Exploration des planètes" et "Astronomie". D'autre part, le Comité a noté l'absence de progrès sur la question de la nature physique et des caractéristiques techniques de l'orbite des satellites géostationnaires. A propos du thème "Applications de la télédétection aérospatiale pour la prospection des ressources minérales et des nappes souterraines ainsi que pour le contrôle et la gestion des ressources biologiques, l'accent étant mis sur l'agriculture et compte tenu en particulier des besoins des pays en développement" thème qui devra faire l'objet d'une attention particulière à la session de 1991 du Sous-Comité, le Comité a fait siennes la recommandation et la demande tendant à inviter le Comité de la recherche spatiale (COSPAR) et la Fédération internationale d'astronautique (FIA) à organiser un colloque en la matière. Il convient de signaler l'appui généreux que ces organismes ont fourni aux travaux du Sous-Comité et le colloque qu'ils ont organisé sur le thème "L'utilisation des techniques spatiales sur la Terre dans les opérations de recherche et de sauvetage et dans les secours en cas de catastrophe" qui a été retenu pour la session de 1990. A cet égard, on retiendra en particulier l'exposé relatif au pont spatial établi entre des centres médicaux des Etats-Unis d'Amérique et l'Arménie, à la suite du tremblement de terre, et avec Oufa, à la suite de l'accident de train qui s'y est produit. Le Comité a examiné également l'initiative tendant à désigner 1992 comme Année internationale de l'espace et a rappelé que l'Assemblée avait approuvé la recommandation visant à utiliser les moyens de formation théorique et pratique du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, de manière à faire jouer à l'ONU un rôle

(M. Munteanu)

déterminant, à condition que les activités à entreprendre soient financées à l'aide de contributions volontaires et n'aient aucune répercussion sur le budget ordinaire de l'Organisation ni sur les plans du Programme. Les Etats sont convenus que l'Année donnait l'occasion de renforcer et d'étendre la coopération internationale en matière d'utilisations pacifiques de l'espace et ont souligné qu'il importait de faire participer tous les pays aux activités entreprises dans ce cadre. Il convient de signaler notamment le Congrès mondial de l'espace que le COSPAR et la FIA doivent organiser conjointement à Washington et un important programme intitulé "Mission Planète Terre", qui devrait reposer sur la participation de tous les pays, en particulier des pays en développement. Le Comité a aussi noté que la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement était prévue pour 1992. Il a fait sienne la recommandation du Sous-Comité scientifique et technique tendant à ce que les Etats Membres, en planifiant les activités qu'ils mèneraient dans le cadre de l'Année, cherchent à faire en sorte qu'elles complètent l'action menée en vue de la Conférence.

26. Le Sous-Comité juridique poursuit ses travaux en vue de l'élaboration d'un projet de principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace. Il a constitué de nouveau un groupe de travail chargé de l'examen de ce point, sous la présidence de M. H. Winkler (Autriche). Il s'est félicité du consensus obtenu sur le texte du projet de principe 3 touchant les directives et critères d'utilisation sûre. Comme suite à une recommandation du Sous-Comité, une réunion officielle et des consultations ont été organisées; elles ont permis d'accomplir des progrès, notamment en ce qui concerne les projets de principes 9 et 12, et d'établir une base pour un consensus dans un proche avenir sur le texte du projet de principe 8 et sur la suppression du projet de principe 11. Il faut espérer qu'un accord se réalisera rapidement sur le projet de principe 2 (relatif à la notification de la présence d'une source d'énergie nucléaire à bord d'un objet spatial) et sur le projet de principe 4 (relatif à l'évaluation de sûreté). Des progrès concrets restent également à accomplir sur les questions relatives à la définition et à la délimitation de l'espace, ainsi qu'aux caractéristiques et à l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires. Saisi pour la deuxième année du point "Examen des questions juridiques liées à l'application du principe selon lequel l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique doivent se faire au profit et dans l'intérêt de tous les pays, compte tenu en particulier des besoins des pays en développement", le Sous-Comité a créé un groupe de travail qui se réunira lors de la prochaine session.

27. Sur la question des "Retombées bénéfiques de la technologie spatiale : examen de la situation actuelle", le Comité est convenu que ces retombées étaient extrêmement bénéfiques dans un grand nombre de domaines, comme la médecine, l'industrie et la construction, la préservation des objets d'art, la protection de l'environnement et de l'agriculture. Il a noté qu'il importait de renforcer la coopération internationale pour accroître ces retombées bénéfiques, notamment celles qui pourraient répondre aux besoins sociaux et économiques des pays en développement. Le Comité a recommandé aux agences spatiales d'envisager d'allouer une petite partie de leurs ressources aux activités encourageant les applications des retombées par le transfert de technologie et les échanges d'informations techniques à des conditions favorables pour les pays en développement.



(M. Munteanu)

28. Le Comité a accordé le statut d'observateur permanent à l'Association du droit international et à la Société internationale de photogrammétrie et de télédétection. Il a décidé qu'à l'avenir, les organisations non gouvernementales qui demandent ce statut devraient être dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et s'occuper de questions relevant de la compétence du Comité.

29. La nouvelle ère de détente mondiale n'a pas manqué d'influer sur les travaux du Comité. Cependant, si l'attention s'est surtout portée sur les modifications intervenues dans les relations Est-Ouest, il ne faut pas oublier que les pays en développement d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie continuent d'avoir besoin de développement économique et social. Conjointement avec d'autres organisations internationales et régionales, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique s'attachera à renforcer et à promouvoir la coopération afin que l'espace extra-atmosphérique soit utilisé au profit de tous les pays.

30. M. FREUDENSCHUSS (Autriche) dit que, d'une manière générale, le climat favorable qui règne dans les relations internationales et, en particulier, le renforcement de la coopération entre les superpuissances permettent d'augurer des progrès quant aux moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.

31. En ce qui concerne les travaux du Sous-Comité scientifique et technique, il convient de noter l'intérêt croissant porté aux questions relatives à l'espace et à l'environnement terrestre, et le fait que le Comité soit tombé d'accord pour estimer qu'il pourrait à juste titre examiner la question des débris spatiaux. Il convient également de relever que le Groupe de travail plénier chargé d'évaluer l'application des recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a recommandé de créer des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales.

32. Le Sous-Comité juridique a avancé dans l'élaboration d'un projet de principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace, a obtenu un consensus sur le texte du projet de principe 3 et a établi une base pour un consensus dans un prochain avenir sur le projet de principe 8 et la suppression du projet de principe 11. En sa qualité de Président du Groupe de travail plénier, le représentant de l'Autriche estime que le Groupe devra consentir un dernier effort pour mener sa mission à bon terme. Il espère que le Comité approuvera l'ensemble complet de principes, lors de sa prochaine session à Graz (Autriche). Quant à la nouvelle question dont le Sous-Comité doit s'occuper, le moment est venu de l'examiner de manière plus approfondie et plus détaillée dans le cadre du Groupe de travail créé récemment.

33. M. SUN Lin (Chine) dit que les progrès réalisés par la science et les techniques spatiales et par la coopération internationale dans le domaine des activités spatiales ont des retombées économiques et sociales bénéfiques pour tous les Etats. L'ONU a beaucoup oeuvré en ce sens, en organisant des programmes de formation, des séminaires et des stages et en fournissant une gamme étendue de services de conseil aux pays en développement.

(M. Sun Lin, Chine)

34. Dans le cadre de son processus de réforme et d'ouverture au monde extérieur, la Chine accorde une grande importance au développement de la science et des techniques spatiales et à la promotion de leurs applications. Depuis le lancement de son premier satellite, elle a placé sur orbite 29 satellites, dont des satellites de télédétection récupérables, des satellites de communication et des satellites météorologiques. Les activités de la Chine en matière de communication se sont soldées en 1990 par des résultats spécialement encourageants, en particulier l'utilisation des services de satellites commerciaux, la liaison d'une station terrestre de télévision à l'Organisation internationale de télécommunications par satellites (INTELSAT) - ce qui a permis de diffuser des informations sur les XIe Jeux olympiques asiatiques - et les progrès obtenus dans la construction de fusées capables de placer sur orbite de gros satellites. Dans le domaine de la météorologie, il faut signaler le lancement réussi d'un satellite expérimental entièrement conçu et construit en Chine, dont les informations sont captées non seulement dans ce pays, mais également dans le monde entier. La Chine est très attachée au renforcement de la coopération internationale dans le cadre du système des Nations Unies. Elle a organisé plusieurs séminaires et cours; en 1991, elle offrira deux bourses d'un an.

35. La Chine se félicite des progrès réalisés lors des consultations officieuses sur la question des sources d'énergie nucléaires. A son avis, il y a un lien entre les projets de principe 2 et 4, même si leur teneur est très différente. A propos de la définition des Etats de lancement dans le projet de principe 9, la Chine est d'avis que, vu la complexité de la question, il vaudrait peut-être mieux, plutôt que de définir les droits et obligations de chacune des parties, définir le rôle des Etats de lancement, compte tenu de la situation concrète de chacun des articles ainsi que le fait le texte actuel.

36. La délégation chinoise estime que les activités de l'Année internationale de l'espace contribueront au développement de la science et des techniques spatiales et renforceront la coopération internationale dans ce domaine. Bien décidée à célébrer l'Année comme il se doit, la Chine a créé un comité préparatoire à cet effet. Elle entend favoriser les échanges et la coopération avec les autres Etats, de manière que l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace bénéficient à l'humanité tout entière.

37. M. TRAXLER (Italie), prenant la parole au nom de la Communauté européenne, dit que, depuis le Traité concernant l'espace extra-atmosphérique de 1967, le Comité a élaboré une série d'instruments juridiques internationaux essentiels, qui ont toujours bénéficié de l'appui résolu des Douze, soit individuellement, soit collectivement par l'intermédiaire de l'Agence spatiale européenne (ASE), laquelle regroupe actuellement 13 Etats membres, dont neuf font partie de la Communauté.

38. Les Douze accueillent avec satisfaction l'initiative prise par diverses organisations scientifiques internationales de désigner 1992 comme Année internationale de l'espace, ainsi que la recommandation formulée par l'Assemblée générale au paragraphe 21 de sa résolution 44/46 du 8 décembre 1989 tendant à encourager la coopération internationale dans le cadre de l'Année internationale de l'espace, laquelle devrait être célébrée au profit et dans l'intérêt de tous les pays, compte tenu en particulier des besoins des pays en développement.

(M. Traxler, Italie)

39. Les travaux réalisés par le Sous-Comité scientifique et technique au cours de sa vingt-septième session sont dignes d'éloges. Les Douze se félicitent en particulier de l'accord intervenu sur les critères scientifiques et techniques pour l'utilisation sûre de sources d'énergie nucléaires dans l'espace, et de la contribution du Sous-Comité au Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, ainsi qu'à l'application des recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

40. Il faut également souligner le travail réalisé par le Sous-Comité juridique. Celui-ci a examiné et continuera d'examiner en 1991, par l'intermédiaire de son groupe de travail, le nouveau point inscrit au programme, à savoir les questions juridiques liées à l'application du principe selon lequel l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique doivent se faire au profit et dans l'intérêt de tous les pays, compte tenu en particulier des besoins des pays en développement.

41. De même, le problème toujours plus sérieux que posent les débris spatiaux a retenu toute l'attention des Douze qui ont présenté des propositions dans lesquelles ils soulignent que, si l'on entend réellement résoudre le problème, il faut s'attacher à mieux en comprendre les aspects scientifiques et les implications techniques. Les Douze sont également d'accord avec la communauté internationale pour que l'on continue à utiliser l'espace pacifiquement et appellent que, selon eux, les résolutions visant à éviter que la course aux armements ne s'étende à l'espace sont du ressort non du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, mais d'autres organismes des Nations Unies. En conclusion, les Douze se félicitent de l'esprit de consensus qui a imprégné les travaux du Comité et qui contribuera sans aucun doute à renforcer la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace.

42. M. TIROL (Philippines) dit que son pays, qui a souscrit au Traité sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, est partisan que ces activités soient réalisées au profit de tous les peuples. Le monde doit se donner les moyens d'assurer que sa dernière frontière continue à être utilisée à des fins pacifiques; aussi la militarisation de l'espace est-elle inadmissible, surtout à présent que la guerre froide est terminée.

43. L'abandon des idéologies offre d'énormes possibilités de coopération et favorise le développement du droit spatial. Les Philippines se félicitent de la décision prise par le Groupe de travail du Sous-Comité juridique de poursuivre à sa session suivante l'examen des questions juridiques liées à l'application du principe selon lequel l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique doivent se faire au profit et dans l'intérêt de tous les pays, compte tenu en particulier des besoins des pays en développement.

(M. Tirol, Philippines)

44. L'établissement d'un cadre juridique adéquat doit ouvrir l'espace extra-atmosphérique à des pays comme les Philippines qui en ont besoin pour accomplir des progrès dans les domaines des communications, de la télédétection et de la météorologie. C'est pourquoi la délégation philippine a hâte de voir appliquées les recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et c'est pour cette raison également qu'elle considère le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales comme fondamental pour les pays en développement. Il convient de reconnaître à cet égard que le Programme a mené d'importantes activités en dépit de ressources limitées et qu'en outre le Service international d'information spatiale a diffusé un bon nombre de publications dignes d'intérêt.

45. La télédétection revêt une très grande importance pour les Philippines. Pour avoir accès à l'information, il faut disposer de stations terrestres de réception intégrées à un réseau de stations reliées entre elles par câble ou radio; il faut en outre effectuer des recherches pour déterminer comment obtenir, grâce aux télécommunications, des données provenant de la station terrestre la plus proche.

46. Les Philippines notent avec préoccupation les effets néfastes qu'entraîne pour les pays en développement la commercialisation de la télédétection. Il serait souhaitable que les tarifs soient raisonnables et permettent la diffusion continue de données; en premier lieu les propriétaires de satellites devraient établir non pas un tarif fixe, mais des tarifs variables suivant le volume des informations fournies. En second lieu, il faudrait envisager la possibilité de perfectionner et de rendre compatibles les stations en service pour ne pas avoir à les adapter à de nouveaux systèmes.

47. Les Philippines partagent l'inquiétude de la communauté internationale devant le danger que représente pour l'homme et son milieu le retour imprévu dans l'atmosphère d'objets spatiaux endommagés ayant à bord des sources d'énergie nucléaire. Les Philippines ne peuvent donc que se féliciter des progrès réalisés lors des débats sur la question et du consensus qui s'est dégagé autour des principes visant à garantir l'utilisation sûre de ces sources d'énergie et à établir des mesures de protection pour les Etats de lancement.

48. Par ailleurs, les Philippines estiment que l'orbite géostationnaire, ressource naturelle limitée, fait partie du patrimoine de l'humanité; en conséquence, son utilisation rationnelle ouverte à tous doit être réglementée avec précision par le droit spatial.

49. Les Philippines se félicitent de la promotion de la coopération internationale et de ce que la technologie spatiale sera utilisée pour étudier l'environnement terrestre lors de l'Année internationale de l'espace en 1992. La science et la technique renferment un immense potentiel dont l'exploitation permettra d'accroître la production, d'améliorer la qualité de la vie des populations et en définitive de soulager bien des maux qui accablent la planète.

50. M. MAYORSKIY (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que le nouvel ordre international qui s'applique de toute évidence à l'espace découle d'une pensée politique elle aussi nouvelle. C'est au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, organe permanent créé pour étudier les moyens pratiques et applicables d'exécuter des programmes touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, conformément à la résolution 1472 A (XIV) de l'Assemblée générale en date du 12 décembre 1959, que revient la très lourde tâche de s'occuper de questions qui revêtent aujourd'hui une importance primordiale pour l'humanité.

51. Le Comité a été l'un des premiers organes à recourir au consensus, principe déjà vieux de 30 ans, pour l'adoption de ses décisions. Pendant la période d'affrontement, le Comité a dû user de beaucoup de tact pour réunir et préserver longtemps des éléments sur lesquels un accord général se faisait et en l'absence desquels il était à craindre que le consensus ne se rompe. Ainsi a été établie une tradition qui continue de peser sur tous, même si l'affrontement appartient déjà au passé.

52. L'Union soviétique est favorable au raffermissement du consensus au sein du Comité et demande à toutes les délégations de songer aux mesures susceptibles d'accroître son autorité, d'élargir ses horizons et de renforcer sa capacité d'action. Une analyse objective du rapport dont la Commission politique spéciale est saisie permet de constater que l'étude de ces mesures, dans leurs rapports avec les programmes entrepris sous les auspices de l'ONU, n'y a qu'une place limitée. Il ne fait aucun doute qu'à cet égard, on pourrait, en travaillant de concert, parvenir à de meilleurs résultats et la préparation de l'Année internationale de l'espace devrait contribuer à cela.

53. Il ne serait pas exagéré d'affirmer que cette initiative des organisations non gouvernementales, approuvée et appuyée par l'Assemblée générale, dépasse les limites de son modeste cadre originel et revêt pour tout le monde de plus en plus d'importance. A sa dernière session, le Comité a instamment prié tous les pays de participer activement à la préparation de l'Année internationale de l'espace. L'Union soviétique soutient cet appel et se félicite de ce que le Comité ait recommandé, pour résoudre les problèmes liés à l'environnement, que l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique soit au coeur des préparatifs de l'Année. Il est symbolique que la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement se tienne en 1992, Année internationale de l'espace.

54. L'Union soviétique a créé, par l'intermédiaire de son Ministère des constructions mécaniques générales de son Académie des sciences, un comité national chargé de la préparation et de la célébration de l'Année internationale de l'espace. Il a été établi à cet effet un programme national d'activités comprenant une conférence internationale sur l'espace et les problèmes de l'humanité au seuil du XXI<sup>e</sup> siècle, un colloque sur l'observation de la Terre et la géoécologie depuis l'espace, une rencontre internationale de jeunes astronautes et scientifiques ou spécialistes qui s'occupent de l'exploration de l'espace à des fins pacifiques et une conférence internationale sur l'espace extra-atmosphérique en fonction de la

(M. Mayorskiy, URSS)

Terre qui sera consacrée aux problèmes de télédétection. Entre autres projets intéressants prévus au titre du programme de l'Année internationale de l'espace figure notamment le lancement du module écologique spécialisé PRIRODA, qui effectuera à partir de la station orbitale MIR des expériences scientifiques proposées par des chercheurs originaires de pays en développement.

55. Quand on cherche des moyens qui permettent d'assurer que l'espace extra-atmosphérique continue d'être utilisé à des fins pacifiques, on doit éliminer l'affrontement et examiner les problèmes à fond sans préjugés. Logiquement, cette question est liée à la prévention de la course aux armements dans l'espace, qui relève de la Conférence du désarmement. L'Union soviétique souligne qu'elle ne permettra pas que l'espace soit le théâtre de rivalités militaires.

56. Tout en reconnaissant que la Conférence du désarmement est investie de pouvoirs spéciaux et uniques, la délégation soviétique signale que le désarmement n'est pas le seul moyen de faire en sorte que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques et le Comité doit absolument se prononcer sur cette importante question. Elle préconise l'instauration d'une coopération concrète et amicale entre la Conférence et le Comité, sans préjudice de leurs prérogatives respectives et pour le bien commun. Le Comité pourrait fournir des conclusions techniques et des renseignements sur les mesures propres à accroître la confiance et les aspects juridiques de la question, afin de garantir la sécurité des activités menées dans l'espace.

57. Le Sous-Comité juridique est sur le point d'en terminer avec l'élaboration d'un projet de principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace. A la session de cette année, on s'est mis d'accord sur des directives et des critères d'utilisation sûre. Le Sous-Comité a créé un nouveau groupe de travail chargé d'examiner les questions juridiques liées à l'application du principe selon lequel l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique doivent se faire au profit et dans l'intérêt de tous les pays, compte tenu en particulier des besoins des pays en développement. L'échange de vues au Groupe de travail a dégagé des opinions parfois si divergentes et presque toujours si tranchées que plusieurs délégations ont suggéré de laisser de côté certaines questions beaucoup trop controversées pour se consacrer à l'examen d'autres questions.

58. En ce qui concerne l'Union soviétique, la station orbitale soviétique MIR poursuit son vol; après être restée brièvement vacante, elle sert de nouveau de base à la recherche spatiale habitée. En décembre 1989, le grand module KVANT 2 a été amarré au principal de la station orbitale et en juin 1990, a été amarré le module technologique CRISTAL conçu pour faire la jonction avec la navette spatiale BURAN à usages multiples et tester la production de matériaux semi-conducteurs et de substances biologiques. Le fonctionnement de ce laboratoire spatial à plusieurs étages est assuré par des équipages qui se relaient, effectuent des manoeuvres extravéhiculaires, réparent des vaisseaux de transport comme le TM-9 et se livrent à diverses expériences avec les fours du module CRISTAL, dont ils ont déjà retiré trois kilogrammes de matériaux traités.

(M. Mayorovskiy, URSS)

59. L'arrivée du huitième équipage chargé de mener à bien le projet international COSMOPORTER est prévue dans la première quinzaine de décembre 1990. Un journaliste japonais effectuera un vol spatial d'une durée de huit jours et transmettra des informations à l'aide d'appareils vidéo Sony. Par la suite, huit cosmonautes originaires d'Autriche, de France et d'Allemagne se rendront à la station orbitale MIR.
60. Par ailleurs, on a lancé en décembre 1989 le laboratoire d'astrophysique GRANAT 1, dans le cadre d'un projet international du même nom auquel participent des scientifiques originaires de Bulgarie, de France et du Danemark; le laboratoire est équipé d'instruments fournis par ces pays. Ce projet a trait à la recherche sur les sources cosmiques des rayons X et gamma.
61. Après avoir donné des détails sur les projets INTERBOL et SPECTR-RENTGEN-GAMMA, le représentant de l'Union soviétique traite plus particulièrement du projet MARS-94 auquel collaborent avec l'Union soviétique une vingtaine de pays. Egalement important, le projet RADIO-ASTRON auquel participent neuf pays et un consortium européen de radioastronomie et qui vise à établir un système spatial et terrestre de radiointerféromètres pour la recherche sur les corps célestes.
62. En février 1990, on a non seulement lancé le satellite NADEZHDA qui transporte à son bord des appareils de navigation pour la recherche et le sauvetage de vaisseaux et d'aéronefs endommagés, mais on a également récupéré de la station orbitale MIR le premier chargement commercial de l'histoire de l'aéronautique soviétique, financé par une entreprise américaine pour établir un lien entre l'apesanteur et la formation de cristaux de protéine.
63. Au cours de l'année 1989, la base juridique de la participation de l'Union soviétique à l'exploration de l'espace a été élargie et des accords bilatéraux signés avec l'Agence spatiale européenne, la Chine et l'Argentine. En ces temps de perestroïka, les succès, échecs ou erreurs scientifiques et techniques et les aspects financiers des programmes sont examinés avec plus de rigueur. Les avantages politiques, économiques, technologiques et scientifiques des nouveaux projets et programmes sont rigoureusement analysés, les anciens critères modifiés en permanence et la conquête de l'espace dépouillée de son romantisme. En outre, la politique d'ouverture dite de glasnost s'étend également au domaine de l'espace et l'opinion publique nationale et internationale peut à présent juger de l'efficacité et de l'opportunité des efforts que mène le pays dans ce domaine. Qui plus est, les milieux scientifiques nationaux jouissent d'une indépendance et d'une autonomie de plus en plus grandes et peuvent déjà directement établir des contacts avec l'extérieur et signer des accords internationaux. Ces nouvelles tendances contribuent à rationaliser les activités spatiales de l'Union soviétique et favorisent une meilleure coopération avec d'autres Etats pour le bien de l'humanité tout entière.

QUESTIONS DIVERSES

64. Le **PRESIDENT** rappelle au Comité que le document A/SPC/45/L.10 contient la lettre qu'il a adressée le 7 novembre 1990 au Président de l'Assemblée générale pour transmission au Président de la Cinquième Commission au sujet de la planification des programmes. Le Président de la Commission politique spéciale a par la suite reçu du Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 13 novembre 1990 accompagnée des observations de sa délégation sur cette question; cette lettre a été transmise au Président de la Cinquième Commission et paraîtra sous la cote A/SPC/45/L.10/Add.1.

La séance est levée à 12 h 45.